

Assurance-chômage—Loi

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Bravo!

M. Rodriguez: L'article 1 du bill se rattache à l'article 14 qui tente de rendre imposables les prestations d'assurance-chômage. A toutes fins pratiques, il explicite les dispositions qui permettent à l'article 14 d'entrer en vigueur. Quel est donc l'argument du gouvernement concernant l'imposition des prestations? Il soutient en fait que les gens qui sont riches devraient rembourser par le biais des dispositions de la loi de l'impôt sur le revenu les prestations qu'ils ont reçues au titre de l'assurance-chômage ou du moins d'en rembourser une partie. C'est ainsi que le gouvernement a introduit cette formule de une fois et demie le montant annuel moyen des gains assurés. Voilà ce que l'on propose de faire et la somme visée se situe donc aux alentours de \$18,700 pour l'année prochaine. C'est ce que le gouvernement considère comme des gains excessifs; si vous gagnez une telle somme ou même davantage, vous devrez rembourser un certain pourcentage des prestations.

● (1552)

Il se trouve précisément, monsieur l'Orateur, que le Conseil de planification sociale de la région métropolitaine de Toronto vient de publier ses dernières statistiques qui démontrent que le coût de la vie pour une famille de cinq personnes va subir une augmentation de \$1,150. Une telle famille doit donc gagner un revenu imposable de \$14,450 soit \$12,170 après impôts. Le seuil de pauvreté dans la région métropolitaine de Toronto va donc s'établir maintenant pour une famille de cinq personnes à \$12,170, une fois les impôts déduits. Cela n'empêche pas le gouvernement de vouloir imposer cette même famille dès que son revenu atteindra \$18,000 ou plus.

Notre parti soutient qu'il s'agit là d'une démarche hypocrite. Lorsque les provinces ont proposé un système à deux niveaux et après que les premiers ministres conservateurs provinciaux eurent réussi à le faire appuyer par leurs laquais à la Chambre des communes, nous avons alors entendu le ministre déclarer qu'un tel système aurait pour effet de faire disparaître le principe même de ce programme, à savoir le fait qu'il s'agit d'une assurance. Que croit-il donc qu'accomplit l'article 1, monsieur l'Orateur, si ce n'est de faire disparaître le principe même? Les personnes qui se trouvent en haut de l'échelle des revenus et qui acquittent les mêmes primes pour recevoir des prestations identiques vont s'apercevoir qu'on a imposé leurs prestations. Il ne s'agit donc plus à proprement parler d'un programme d'assurance, monsieur l'Orateur. Cela revient à renoncer au principe que le ministre a défendu à maintes reprises au cours du débat sur ce bill en comité.

Il s'est d'ailleurs servi du même argument contre le parti conservateur lorsque ce dernier a proposé un système à deux niveaux. Nous estimons qu'il s'agit en vérité d'un faux-fuyant; si l'on cherche à jouer à ce petit jeu qui revient au fond à imposer davantage les gens qui gagnent beaucoup d'argent dans notre pays, pourquoi ne pas réviser alors la loi de l'impôt sur le revenu? J'ai personnellement participé, et parfois pendant de longues périodes, à des débats concernant le système d'imposition sur le revenu. Mais que fait-on? Il me semble que le principe du gouvernement consiste à enlever à ceux qui gagnent beaucoup. Il devrait s'atteler à la tâche, réaménager la barème fiscal progressif, de sorte que ceux qui gagnent plus paient plus d'impôt. Voilà pourquoi nous nous sommes tellement opposés aux échappatoires, au REEL, au REER et aux diverses autres formules par lesquelles le gouvernement permet

aux riches de se soustraire à leur juste part du fardeau fiscal. Il me semble que le gouvernement ferait œuvre utile en adoptant un régime fiscal équitable tel que ceux qui gagnent le plus soient imposés en conséquence.

Il me semble que cet article est un premier empiètement. Ensuite, on nous demandera de considérer le revenu familial. Dans le cas d'un revenu familial supérieur, disons, à \$22,000, le gouvernement va vouloir récupérer par l'impôt. Voilà le nouveau jeu du gouvernement. Voilà la fine pointe des deux volets proposés par les conservateurs: tenir compte du revenu familial.

Le député de Kingston et les Îles (M^{lle} MacDonald) a plaidé avec beaucoup de conviction contre l'idée de tenir compte du revenu familial pour déterminer ceux qui auront ou n'auront pas droit à une mesure sociale quelconque. Voilà ce que le ministre va faire. Voilà, semble-t-il, à quoi nous mène cette proposition. Je vois d'ici toutes les tracasseries administratives qu'on imposera. Le programme d'assurance-chômage est déjà assez dur au plan des détails à fournir. Une bonne part des prestataires n'ont pas suffisamment d'instruction pour comprendre de quoi il s'agit. Voilà pourquoi les députés se portent souvent à la défense de leurs électeurs en matière d'assurance-chômage. Nous avons essayé de faire comprendre ce point lorsque nous avons étudié le bill C-69 et le bill C-27, qui étaient déjà une version à l'eau de rose de l'accord 1971 passé par Mackasey. Dieu le bénisse, il prône maintenant là-haut avec les présidents...

Une voix: Il l'a gagnée lui, sa guerre contre la pauvreté.

M. Rodriguez: C'est juste; après avoir proposé la loi de 1971 sur l'assurance-chômage, il a touché sa juste récompense en devenant président de la commission.

M. Benjamin: Il flotte maintenant dans les nuages.

M. Rodriguez: Monsieur l'Orateur, nous avons démontré au ministre et à ses collaborateurs que la loi est très complexe et bureaucratique. La modification proposée ne fera qu'ajouter à une loi déjà trop complexe l'intervention du ministère du Revenu. Dorénavant, quiconque voudra contester la façon dont sont effectuées les déductions devra invoquer la loi de l'impôt sur le revenu pour aller en appel. On pourra donc invoquer en appel deux lois, soit la loi de l'impôt sur le revenu et la loi sur l'assurance-chômage, ce qui, je le répète, lèsera les gens qui n'ont que des notions rudimentaires de la façon dont fonctionne le programme d'assurance-chômage. Je suis sûr que dans un tel labyrinthe, bien des chômeurs ne pourront obtenir gain de cause.

Combien le ministre espère-t-il obtenir de cette mesure fiscale? Neuf millions de dollars dans l'ensemble du Canada. Que fait-on des centaines de milliers de personnes qui ont versés des primes afin d'être couverts? Si elles touchent des prestations, leurs primes ne seront pas réduites. Si le ministre tenait tant à ce principe d'assurabilité, il aurait dû établir un rapport entre les montants versés par les personnes qui doivent payer de l'impôt après coup et les primes qu'elles devraient payer, mais il s'est bien gardé de le faire. Cela est injuste, monsieur l'Orateur, et brime les gens qui n'ont d'autre choix que de contribuer au programme. Il s'agit ni plus ni moins que d'un nouvel impôt. Voilà ce que c'est et j'aimerais bien que le ministre coupe court à toutes ces combines. S'il a l'intention d'imposer les gens et de leur reprendre X p. 100 des prestations, pourquoi ne le dit-il pas tout haut? Pourquoi tourne-t-il